

Pour la création d'un "Conseil des villes, communes et territoires mondialisés".  
[situation](#)

20/11/2008 :

### MONDIALISATIONS

**Historiquement**, les premières mondialisations datent de la même époque (1949) que la création du Registre des CDM et procèdent de la même démarche : l'enregistrement comme CDM correspond à une démarche individuelle, tandis que les mondialisations des villes et communes sont des démarches collectives. Tombées en oubli quelques temps, les mondialisations ont repris avec résolution au début des années 1970, et une commission des mondialisations existe depuis cette époque, liée à l'activité de Roger et Renée Volpellière, Henri Cainaud, Georges Mary, Guy et Renée Marchand et autres. Depuis plus de 10 ans, c'est Roger Winterhalter qui anime cette commission avec des succès tout à fait remarquables : Lutterbach, St-Nolff, Chelles, Le Haucourt, Grambois (France) , Boulock (Gambie) Gjilan (Kosovo), Dario (Nicaragua), Kalonge, Kashusha, Mbanza Ngungu, Muchungiko (Congo R.D.), Kohé (Togo), Stabroek (Belgique) etc....

**Sur proposition du Bureau du Registre ([réunion du 29 avril 2008](#) ), acceptée par la commission le 28 octobre 2008, cette dernière constitue désormais une branche d'activité du Registre.**

Cependant, la révision de l'annexe 2 au règlement du Congrès des Peuples, votée en 1ère lecture le 28 mars 2008, nous conduit à pousser plus loin la réorganisation. Alors que la Commission des Mondialisations était constituée uniquement de Citoyens du monde intéressés, **le nouveau texte prévoit que les communautés géographiques appelées à voter au Congrès des Peuples soient effectivement représentées par délégation au sein des groupes de travail.**

Parallèlement, en 1966 avaient été créés au Japon un Conseil Mondial pour les Mondialisations, dont le siège était à Hiroshima, et un Conseil Japonais des Villes Mondialisées dont le siège était à Kyoto. Ces deux organisations ne sont plus qu'un souvenir archivé dans les mairies concernées.

La proposition soumise ici au vote du Conseil d'Administration du Registre est de **transformer la Commission des Mondialisations en un Conseil représentatif des communautés géographiques mondialisées** afin de les rendre parties-prenantes du développement des activités qui les concernent.

Si le vote est positif, le nom définitif et les modalités internes seront définis lors d'une réunion.

**Question : Etes-vous d'accord avec la création d'un Conseil représentatif des villes et communes mondialisées aux lieu et place de l'actuelle commission ?** (majorité requise : 11 voix)